

## **SEANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021**

*L'an deux mil vingt-et-un et le douze janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLETERTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente et à huis clos en raison du contexte sanitaire, sous la présidence de Monsieur Hervé DESSEIN, Maire de La Villetertre.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 5 janvier 2021*

*Etaient présents : MM GUILLAUME Georges-Marc, DEBRAINE Jean-Pierre et Mme DESESQUELLES Florence, Adjoint ; MM et Mmes CAMILLE Laurent, POSTEL Mathieu,, LAURENT Xavier, DUMENIL Anita, DENEUX Béragère, LESCALLE Isabelle, RÉAUBOURG Carole, CRÉCY Olivier, CROCHON Bruno, BOURDETTE Fabien et VAUVILLIERS Jean.*

*Monsieur CAMILLE Laurent a été nommé secrétaire.*

### **VIDEO-PROTECTION**

Monsieur DEBRAINE fait un point sur la suite du programme d'installation de caméras dans le village, afin de sécuriser le city-stade, le grand étang et les bâtiments communaux qui feront également l'objet d'un changement de prestataire pour les systèmes d'alarme intérieure.

Une demande de subvention sera déposée auprès de l'Etat et du Département de l'Oise, sur la base du devis de l'entreprise TT Sécurité à Gisors, pour un montant de 21 650,36 € H.T. sur les sites extérieurs et 7 181,50 € H.T. sur les alarmes intérieures.

### **AIDE AU COMMERCE COMMUNAL**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et dans le cadre de l'aide aux commerces dans le contexte économique actuel dû au Covid 19, le Conseil Municipal décide d'annuler le loyer du commerce communal pendant trois mois.

### **CIMETIÈRE**

Monsieur GUILLAUME et Madame DÉSESQUELLES exposent le projet de création d'un espace « Jardin du souvenir » pour la dispersion des cendres et de cavurnes : caveaux contenant des urnes cinéraires. Un règlement sera établi, notamment pour les tarifs et les dimensions des cavurnes qui devront garder une unité.

Le Conseil Municipal accepte le projet de l'entreprise de Pompes Funèbres Boyeldieu-Joly à Chaumont-en-Vexin pour un montant de 3 087,51 € H.T. et présentera une demande de subvention à l'Etat (40 %).

### **ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le contrat actuel arrivant à échéance en juin 2021, le Conseil Municipal décide de lancer une consultation et confie également cette mission au Centre de Gestion, sans engagement.

### SAUVEGARDE EXTERNALISÉE

Le contrat actuel de sauvegarde informatique externe, passé avec l'ADICO, prévoyait une capacité de 25 Go et est arrivé à saturation. Il convient donc d'augmenter la capacité du serveur à 50 Go, pour un coût de 260 € par an.

### URBANISME

- Demande de permis de démolir de l'UNAPEI pour un bâtiment en ruine,
- Demande de M. FOULON rue de la Houssemagne pour un abri de jardin,
- Demande de M. NIC rue de la Mare pour un abri de jardin,
- Demande de M. FLACONNECHE rue de la Mare pour une extension d'habitation,
- Demande de M. CONTY et Mme CATRICE rue Trésorière pour une extension d'habitation.

Après délibération, le Conseil Municipal n'a pas d'objections sur ces dossiers.

### DIVERS

M. VAUVILLIERS demande si la réfection de la Place Saint Jean de Dieu est prévue.  
M. DESSEIN précise qu'il aurait souhaité que la réfection de la route des Princes ait lieu avant pour ne pas dégrader la Place St Jean de Dieu par le passage de camions et d'engins.

M. DEBRAINE présentera néanmoins un projet d'aménagement de la Place lors d'une prochaine séance.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20. Fait et délibéré à La Villettertre le douze janvier deux mil vingt-et-un, et ont signé au registre les membres présents.*